

**Solvant/Dégraissant**  
**Réservé à un usage professionnel.**

## DESCRIPTIONS & APPLICATIONS

Nettoyage de pièces mécaniques Prêt à l'emploi  
 Utilisation en cuve ou application au chiffon ou au pinceau  
 Mélange complexe d'hydrocarbures à haut pouvoir solvant et à vitesse d'évaporation élevée. Il est exempt de composé chloré, fluoré ou bromé.

IGOSOLVE SC 6 a été spécialement conçu pour :

- le dégraissage à froid,
- le dégraissage inter-opération en usinage, manuel ou en immersion, le dégraissage des pièces avant protection,
- le dégraissage des pièces de haute précision,
- l'élimination des films anti-rouille à base de résines synthétiques l'entretien et le nettoyage des outillages.

IGOSOLVE SC 6 peut être utilisé sous ultrasons, à la condition de réguler la température du bain à une température inférieure de 15°C au point éclair du fluide considéré.

IGOSOLVE SC 6 peut être utilisé à froid comme à chaud. Dans ce dernier cas, il convient de régler la température du bain 15°C en dessous du point éclair, ceci afin d'optimiser le pouvoir solvant du fluide et l'aspect sécurité.

## AVANTAGES

- Séchage rapide
- Haut pouvoir solvant
- Sans action corrosive sur les métaux usuels.

Caractéristiques	Normes	Unités	Valeurs
Aspect / Couleur	-	-	Fluide incolore
Masse volumique à 15°C	NFT 60-101	kg/m <sup>3</sup>	750-850
Point éclair VO	NFT 60-118	°C	>61

*Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.*

Ref. documentaire : X-124-1603  
 Date d'édition : 23/08/21